

Copie BCCA



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Moulins, le 24 NOV. 2020

LA PRÉFÈTE

Monsieur,

Vous avez déposé une étude préalable agricole, pour un projet de parc photovoltaïque au sol, sur les communes de CHAPEAU-MERCY.

Mes services ont examiné l'étude préalable et l'ont soumise à l'avis de la CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) le 10 septembre 2020.

Les détails de l'analyse sont en pièce jointe. La CDPENAF a donné un avis défavorable, des lacunes méthodologiques importantes sur les différents chiffrages avant et après projet ont été relevées.

En complément, il apparaît que votre projet ne respecte pas la séquence « Eviter – Réduire - Compenser ». En effet, aucune recherche de terrain autre qu'agricole n'a été proposée. La partie « Eviter » de la séquence a donc été omise et n'a pas permis d'éviter la consommation de terres agricoles.

D'un point de vue technique, l'estimation des impacts n'est pas basée sur les données réelles de l'exploitation concernée (potentiel d'environ 180 bovins allaitants), le potentiel du site est donc sous estimé. A ce titre, la mesure de réduction envisagée de pâturage ovin sous les panneaux photovoltaïques n'est pas significative, au vu du potentiel agricole du site qui permettrait une installation viable. De plus, la rémunération pour l'entretien des parcelles par le pâturage des ovins ne constitue pas un revenu agricole et la perte des aides PAC, engendrée par le projet photovoltaïque n'a pas été évaluée.

M. Ralph TRICOT
JP Énergie Environnement
1, Rue Célestin Freinet – Bât A - 2^e étage
44 200 NANTES

Préfecture de l'Allier
2 rue Michel de l'Hospital
CS 31649 - 03016 MOULINS Cedex
Tél. 04 70 48 30 00 - prefecture@allier.gouv.fr
www.allier.gouv.fr

Le projet a un impact négatif notable sur l'économie agricole, ainsi la non-proposition de mesures de compensation n'est pas cohérente. En l'état actuel de votre étude, j'émetts donc un avis défavorable sur votre étude préalable agricole.

Les services de la Direction Départementale des Territoires sont à votre disposition pour tout complément.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



Marie-Françoise Lecaillon